

Délibération n° 2

Compte administratif 2023

Date de convocation : 12 mars 2024

Date d'affichage : 12 mars 2024

Nombre de membre en exercice : 17

Nombre de Présents : 9

Nombre de Votants : 11

L'an deux mille vingt quatre

Le 26 mars à 18 heures 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances,

Etaient présents : Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Jean-Pierre ANGLAS, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, Mme Emmanuelle ANTICH membres en exercice.

Procurations :

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.

Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Emmanuelle ANTICH.

Absents Excusés : Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS, Mme Pauline SEILHAN, M. Pierrick THOMAS, M. Thierry DELBREIL, M. Fernand MORA.

M. Jean Pierre ANGLAS a été élu secrétaire de séance.

L'assemblée réunie sous la présidence de Madame Colette VERDOUX, Vice-Présidente délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2023** dressé par Monsieur Thierry DELBREIL Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

-	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		256 191.13		318 114.91		574 306.04
Opération de l'exercice	732 569.24	850 871.52	1 397 410.21	792 052.29	2 129 979.45	1 642 923.81
TOTAUX	732 569.24	1 107 062.65	1 397 410.21	1 110 167.20	2 129 979.45	2 217 229.85
Résultats de clôture		374 493.41	287 243.01			87 250.40
Restes à réaliser			198 220.00	351 000.00	198 220.00	351 000.00
TOTAUX CUMULES	732 569.24	1 107 062.65	1 595 630.21	1 461 167.20	2 328 199.45	2 568 229.85
RESULTATS DEFINITIFS		374 493.41	134 463.01			240 030.40

AR Prefecture

082-268201050-20240326-DELIB2-DE

Reçu le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

Considérant aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu Madame Colette VERDOUX et délibéré, approuve le compte administratif 2023 du CCAS à l'unanimité.

La Vice-Présidente



Colette VERDOUX

Le Secrétaire

J-P ANGLAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.